

**Calendrier 2020 de mise en place
des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
et du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)**

Election des représentants des élèves au CVL – semaine du 5 octobre 2020	
Lors de la semaine de la démocratie scolaire, (semaine du 5 au 9 octobre 2020), le chef d'établissement arrête la date du scrutin.	Renouvellement par moitié des élus au CVL, soit élection des 5 représentants titulaires (et leurs suppléants) des élèves au CVL par l'ensemble des élèves de l'établissement, au suffrage universel direct, scrutin plurinominal à un tour, dans chaque établissement pour 2 ans (2020-2022)
Au plus tard quinze jours avant la date du scrutin	Constitution et affichage dans l'établissement de la liste électorale
Dix jours au moins avant la date du scrutin,	Dépôt auprès du chef d'établissement des déclarations de candidature et des professions de foi éventuelles
Six jours au moins avant la date du scrutin pour les électeurs autorisés à voter par correspondance	Envoi du matériel de vote par correspondance
Trois jours au moins avant la date du scrutin	Diffusion du matériel de vote à chaque classe, en nombre égal au nombre d'élèves
Dans les 48 heures suivant le scrutin	Saisie informatique de l'ensemble des membres du CVL, titulaires et suppléants <u>élus en 2019 et 2020</u> sur <u>l'application académique</u>
Avant les vacances de la Toussaint au plus tard, soit le vendredi 16 octobre 2020	Saisie informatique des résultats des élections sur <u>l'application nationale</u>
Election des représentants des élèves au CAVL – vendredi 27 novembre 2020	
Vendredi 30 octobre 2020 (la liste électorale doit pouvoir être consultée dans un délai de 28 jours précédant l'élection)	Affichage des listes électorales dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, au rectorat et sur le site académique: www.ac-creteil.fr
Vendredi 6 novembre 2020 au plus tard (au moins 21 jours avant la date des élections)	Date limite de dépôt des déclarations de candidature et des professions de foi éventuelles aux chefs d'établissement
Avant le jeudi 12 novembre 2020 (au plus tard, deux semaines avant la date du scrutin)	Réception dans l'établissement, pour diffusion auprès des élèves, du matériel de vote transmis par la direction des services départementaux de l'éducation nationale
Vendredi 27 novembre 2020 (avant la fin de la 13 ^{ème} semaine)	Saisie des résultats du scrutin sur l'application académique
Lundi 30 novembre 2020	Publication sur le site académique des résultats des élections au CAVL 2020 Affichage dans l'établissement des résultats des élections au CAVL transmis par chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale
Du 30 novembre au 4 décembre 2020	Période de contestation des résultats
Mercredi 9 décembre 2020 (avant la fin de la 15 ^{ème} semaine)	Première réunion du CAVL
Attention, il convient de prévoir un délai suffisant pour l'élaboration des bulletins de vote et l'acheminement du matériel de vote par correspondance.	